

sud

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DÉMOCRATIQUES

www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ÉDITO !



Le sujet n'est pas de savoir si nous devons être optimistes ou pessimistes ! Mais plutôt de savoir si nous voulons encore nous battre !

L'actualité est aux mobilisations des cheminot.es, de la santé, de la poste, des étudiant.es... et depuis deux mois, dans un silence médiatique assourdissant, nous assistons à la plus grande grève du secteur de l'électricité et du gaz depuis 10 ans.

Dans la territoriale, même si des mobilisations locales existent (temps de travail, RIFSEEP, réorganisations...) avec des taux de grévistes dans les collectivités territoriales où nous sommes implantés qui peuvent ne pas être ridicules, nous constatons des mobilisations moyennes dans le cadre des journées de mobilisations nationales.

Sans surprise nos syndicats dénoncent les mobilisations saute-mouton, sans cohérence, sans résultat, sans avenir. Stratégie qui de fait se traduit par un étiolement de la mobilisation. "Pas de bras, pas de chocolat. Pas de stratégie, pas de mobilisation."

Les différents échecs de mobilisations ces dernières années font que, dans nos instances interprofessionnelles nationales et locales,

nous sommes trop souvent à regarder nos chaussures quand il est question du mouvement social. L'absence de perspective de grève générale dans le court terme nous scie les jambes et nous conduit au fatalisme et même parfois à l'intériorisation de l'impossible. Le sujet n'est pas de savoir si nous devons être optimistes ou pessimistes ! Mais plutôt de savoir si nous voulons encore nous battre ! Si nous devons continuer à participer, favoriser... tous les cadres unitaires, intersyndicaux, nous devons très rapidement mettre au débat au sein de Solidaires ce que nous voulons continuer à faire et comment : une stratégie cohérente et mobilisatrice.

C'est pourquoi, la fédération SUD CT a proposé à Solidaires une rencontre nationale hors instances. Il s'agira de partager, comprendre, discuter les stratégies de l'ensemble des fédérations et syndicats nationaux de Solidaires, faire le point sur nos mobilisations sectorielles pour mieux les articuler, pour une convergence. De définir une stratégie nationale, interprofessionnelle, articulant mobilisations contre les

attaques immédiates, et perspectives de mobilisation sur les attaques annoncées (retraites...). Il s'agira enfin, de remettre au centre de nos communications et actions notre ADN de « syndicat de transformation sociale ». L'idée est que pour donner des perspectives aux salarié.es, il faut dépasser les simples « retraits du pacte ferroviaire », « retrait de la loi travail », « retrait loi ORE et parcours sup' », « défense du statut de la FP », etc. Il faut aller vers des revendications unifiantes. Il faut affirmer sans détour la nécessité de faire tomber le gouvernement et Macron en désignant le seul coupable le capitalisme et ses apôtres.

.....
Cette rencontre aura lieu début septembre. Elle ne répondra pas aux urgences du moment et notamment les mobilisations en cours. Toutefois, face aux nombreuses attaques qui se préparent (retraites...) mais aussi au projet de déconstruction de la fonction publique (CAP 2022), elle devrait permettre une meilleure articulation de nos mobilisations.
.....



SUD CT 75 : GRÈVE VICTORIEUSE AUX CATACOMBES !

Ce n'est pas un scoop : la lutte paie ! Après 6 semaines de grève, les agents de la Crypte archéologique et des Catacombes, porteurs de nombreuses revendications et soutenus par SUD et la CGT, ont obtenu un accord favorable de la Direction de Paris Musées et de la mairie de Paris. Cette grève est le fruit d'une longue mobilisation à laquelle notre syndicat a contribué, et qui s'est élargie en grève unitaire avec la CGT. Nous saluons la détermination et le courage que les agents en grève de la Crypte et des Catacombes ont opposé aux intimidations, aux tentatives de division, aux coups tordus d'un autre syndicat aux ordres de la Direction, et au travail d'usure morale mené par l'administration. Respect également à notre délégué, 100% gréviste sur toute la durée du conflit, et

investi dans cette lutte avant qu'elle ne prenne la forme d'une grève. Les garanties obtenues sont :

- 7 nouveaux postes créés pour les Catacombes et 1 nouveau poste pour la Crypte ;
- +120 € de prime mensuelle pour les agents des Catacombes, +40 € pour ceux de la Crypte ;
- des travaux pour améliorer l'accueil, les conditions de sécurité, les locaux des personnels.
- l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents d'accueil et de surveillance,
- la compensation des temps partiels & longues maladies,
- last but not least, l'étalement des retenues pour fait de grève.

L'équation est simple : la victoire est franche quand les agents font entendre leur voix !

Aujourd'hui l'administration de Paris Musées ouvre un conflit, une fois l'accord signé, en mettant la pression sur les militants SUD (jugés "trop actifs" durant le conflit) et en les défavorisant systématiquement. Au-delà de cette actualité, nous restons aux côtés des personnels des musées, titulaires ou non, pour l'amélioration de toutes les conditions travail face à l'arbitraire de l'administration.

SUD CT DUGNY (93) : VICTOIRE AUX SPORTS !

À l'occasion de la construction d'un nouvel équipement sportif (DOJO), la mairie de Dugny a décidé de réorganiser les horaires des collègues gardiens et gardiennes du service des Sports.

Alors que cette nouvelle organisation doit d'abord passer par une validation en Comité Technique où les syndicats de la ville doivent être consultés et peuvent négocier en faveur des agents-e-s, la ville avait tout bonnement décidé d'imposer ces nouveaux horaires par la force sans passer par cette instance pourtant obligatoire pour appliquer au 1er juillet ce nouveau planning. Forts de leur collectif de travail soudé et solidaire, les collègues des sports ont demandé au syndicat SUD de déposer un préavis de grève pour imposer de réelles négociations. Il était donc prévu une grève avec rassemblement le samedi 23 juin 2018 en cas d'échec des négociations. Ces négociations ont duré plusieurs heures le jeudi 21 et le vendredi 22 juin 2018.

La nouvelle réorganisation imposait une annualisation du temps de travail avec certaines semaines allant jusqu'à 49h de travail. Notre syndicat en a l'expérience : l'annualisation du temps de travail est usante pour les personnels, elle se fait toujours au détriment de leur santé.

Non seulement, les collègues ont fait reculer la direction là-dessus, mais en plus ils et elles sont arrivés à un consensus permettant de faire fonctionner les équipements sportifs sans léser les collègues des sports, chaque horaire ayant été négocié.

Encore bravo aux collègues des Sports pour leur sens de la solidarité !!!!

La municipalité demande du temps avant de prendre des mesures plus pérennes. Mais les agents en souffrance demandent des solutions rapidement.



SDU 08 : TEMPS DE TRAVAIL ET CLIENTÉLISME : LETTRE À UN ÉLU.

« Charleville-Mézières, le 11 juin 2018
Monsieur Philippe DECOBERT Maire d'AIGLEMONT
Objet : menaces envers l'un de vos agents.

Monsieur le Maire,

Alertés de vos menaces à l'encontre de l'une de vos employées, Mme N.B, nous souhaitons vous rappeler l'une des règles qui régissent le temps de travail des agents territoriaux. Le temps de travail qu'il soit annualisé ou pas, est encadré par des garanties minimales qui s'imposent aux collectivités et donc à vous. Il doit, entre autres, respecter OBLIGATOIREMENT l'amplitude maximale de la journée de travail est de 1-2 heures, y compris le temps de pause et repas. Dans le cas de Mme B. qui pratique (hors centres de loisirs) les horaires suivants : 7h15/9h, 11h15/13h45, 16h15/17h30, la fin de sa journée de travail ne peut se terminer au-delà de 19h15. Votre convocation à 20h30 ne respecte donc pas l'amplitude maximale.

Par ailleurs, le temps de travail que l'agent doit consacrer à la préparation des centres de loisirs ne peut pas relever d'une « commission » composée de manière très "personnelle" puisque vous y faites participer votre épouse, qui n'est nullement élue. À quel titre ?

Enfin, qualifier « d'absence », la non-participation de Mme N., à une réunion précédente, en date du 19 avril, qui concernait l'organisation d'une brocante à l'initiative d'une association locale, nous fait encore dire qu'il y a confusion. Quand avez-vous décidé de mettre Mme N. (animatrice des centres de loisirs) à disposition de cette association, sans son accord ? Quel cadre légal avez-vous utilisé ?

Nous rendons d'ores et déjà ce courrier public sur les réseaux sociaux car nous estimons indispensable de faire connaître au plus grand nombre de nos concitoyens les pratiques du maire d'Aiglemont.

Salutations syndicales. »





SITUATION SOCIALE ET REVENDICATIVE À MAYOTTE

Lors du dernier Conseil Fédéral de la fédération SUD CT, les 22 et 23 mars 2018, nous avons discuté de la situation sociale à Mayotte et des mobilisations sociales en cours. Nous avons eu aussi à discuter de la plateforme revendicative portée par un « collectif citoyen et une intersyndicale ».

La situation sociale est catastrophique, se traduisant par une pauvreté aiguë, l'insécurité, la dégradation des services publics et des conditions de travail... Les responsabilités historiques de l'État français sont évidentes construisant notamment des inégalités de droits et de moyens publics pour faire face à cette situation sociale. Nous avons exprimé notre solidarité avec les victimes de cette crise sociale, revendiquant « les mesures immédiates permettant aux services publics de remplir leurs missions en direction de l'ensemble de la population et que l'aménagement du territoire se fasse au mieux des besoins des habitants.

Cela passe nécessairement par l'ouverture de classes, aux effectifs bas, de services sanitaires et sociaux... Cela passe enfin par des mesures contribuant à abolir le chômage, accroître le niveau de vie, à permettre la libre circulation entre les îles de l'archipel des Comores ou vers la métropole dans des conditions décentes.» (Communiqué du 23 mars 2018).

Nous avons aussi discuté de la plateforme revendicative, signée par Solidaires Mayotte, en dénonçant « les positions et revendications dont les dérives xénophobes sont totalement contraires aux valeurs portées par notre syndicalisme ouvrier, de transformation sociale, antiraciste et émancipateur. Pointer l'immigration comme principale responsable des problèmes mahorais est, à nos yeux, une erreur. » (Communiqué du 23 mars 2018).

Compte tenu de la signature de ce cahier revendicatif par Solidaires Mayotte, auquel notre syndicat SUD CT Mayotte participe, nous avons interpellé notre syndicat pour contribuer à préciser sa position sur

ce cahier revendicatif. Parallèlement, nous avons demandé à Solidaires de « prendre une position ferme dénonçant la position prise par Solidaires Mayotte » (mail du 23 mars 2018).

Nous n'avons reçu à ce jour aucune précision officielle de notre syndicat ni de Solidaires.

C'est pourquoi le conseil fédéral de SUD CT réuni les 14 et 15 juin décide :

- D'inviter SUD CT Mayotte à venir préciser sa position quant aux contradictions évidentes entre la signature de ce cahier revendicatif et les valeurs portées par notre fédération et notre syndicalisme, lors du CF de septembre,
- De solliciter officiellement un débat dans les instances de Solidaires, en présence de Solidaires Mayotte.

.....
Sur la base de ces échanges, il appartiendra à SUD CT et à Solidaires de décider de la possibilité, ou non, de continuer à militer ensemble, au service d'un même projet de transformation sociale, antiraciste et émancipateur.
.....

RENDEZ-VOUS SALARIAL : MAIS OÙ SONT PASSÉS LES SALAIRES ?

Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, a présidé ce lundi 18 juin 2018, ce qu'il a nommé le « rendez-vous salarial ». Comme nous nous en doutions, aucune annonce conséquente et à la hauteur des enjeux n'a été faite. Rien sur le dégel du point d'indice, rien sur une revalorisation indemnitaire uniforme pour l'ensemble des agentes et des agents. Rien sur une abrogation du jour de carence. Rien, rien, rien. Ce qui a été annoncé :

- PPCR : Après une année de report, le calendrier annoncé en fin d'année 2017 sera tenu d'ici 2022 dans son équilibre général.
- Revalorisation des frais de transport et d'hébergement

- Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat reconduite (GIPA)
- Compte Épargne Temps : augmentation de 10 euros par jour racheté et abaissement du plafond à partir duquel les jours sont monétisables
- Accompagnement et aide à l'installation et au logement des agents. Ces mesures ne sont, pour certaines, pas du fait de l'actuel gouvernement.

Quoi qu'en dise le Ministre. (PPCR) Les revalorisations et autres mesures sont certes nécessaires à la vie des agentes et des agents mais ne relèvent en rien des discussions à mener en rendez-vous salarial. Augmenter de 10 euros le rachat des jours CET n'est finalement

rien d'autre que de l'autofinancement de pouvoir d'achat. Argent ou congé, telle est la question ? Par ailleurs, augmenter la possibilité de rachat des jours CET, c'est travailler plus pour gagner peu et c'est, de fait, remettre en cause le temps de travail.... Reconduire la GIPA, c'est bien reconnaître qu'il y a un problème de pouvoir d'achat.

Au final, aucune mesure générale sur les rémunérations qui concernerait l'ensemble des 5 millions d'agents publics... Ah si ! Le gel du point d'indice a lui bien été confirmé pour 2019.



L'AVENIR DES CAP ! UN DIALOGUE SOCIAL DE SOURD !



Solidaires Fonction Publique, comme tous les syndicats, est invité aux groupes de travail du gouvernement. Sur le chantier « Dialogue social », après la fin programmée des CHS-CT, c'est au tour de la CAP d'être vidée de tout sens hormis le disciplinaire qui se renforce...

Solidaires Fonction Publique dénonce par ailleurs l'absence de tout dialogue social et a quitté la séance :

« Chantier Dialogue Social Groupe de Travail : avenir des CAP. Un projet inacceptable ! Une nouvelle fois, le document de travail pour cette réunion du chantier « dialogue social » est arrivé la veille de la réunion, en fin d'après-midi. Une nouvelle fois, aucune des remarques et revendications qui avaient été portées par les représentant-es des personnels lors de la réunion précédente n'a été prise en compte dans ce nouveau document de travail. Le gouvernement continue d'avancer dans ses projets, sans dialogue. Avec de simples présentations. Le Premier Ministre peut bien rappeler dans son courrier aux organisations syndicales son attachement à l'écoute et à la confiance. Dans la réalité des réunions et de l'avancée

des chantiers, il n'en est rien. Le diaporama de présentation du projet, présente des pistes inacceptables de remise en cause des CAP, de leurs rôles, de leurs attributions et de leurs missions. Certaines orientations sont dénuées de sens, hors sol et dangereuses. Par ailleurs, si les droits des agent-es (et la volonté de faire que ceux-ci soient bien pris en compte et respectés) ne semblent plus être la priorité, le projet n'oublie pas de créer de nouvelles sanctions, montrant bien à quel point les CAP semblent se transformer en instances tournées vers le disciplinaire. Lors de ce groupe de travail, Solidaires a refusé de commenter plus avant les propositions tant celles-ci relèvent de la provocation gouvernementale et a quitté la séance. Pour autant, Solidaires continuera de porter les revendications des personnels.

.....
Solidaires Fonction Publique n'acceptera en aucun cas un tel projet destructeur de droits pour les agent-es et se battra contre cette politique régressive, qui n'a pour autre objectif que de pseudo-économies budgétaires.
.....



LA COMMISSION FÉMINISTE

La commission féministe de SUD CT a travaillé sur les chiffres de l'inégalité femme/homme et sur le cahier revendicatif, qui ont été présentés au dernier Conseil Fédéral. Ci-dessous quelques chiffres et nos revendications.

Les femmes représentent 61% de l'effectif global des fonctionnaires territoriaux. Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 11%. Le salaire net moyen dans la FPT est de 1764€/mois et les femmes perçoivent 200€ de moins tous les mois.

- 70% des contractuel.e.s sont des femmes avec des salaires planchers.
- Des filières dévalorisées quasiment exclusivement féminines notamment sociales et administratives. Cette faible mixité des métiers est liée aux représentations sur les rôles sociaux des

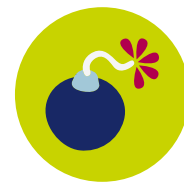
femmes et des hommes dans la société.

- Le recours au temps partiel : 15 % des femmes sont à temps partiel, 1,6% des hommes.
- 2/3 des emplois de direction sont occupés par des hommes
- 22% des hommes contractuels sont nommés stagiaires contre 20 % des femmes contractuelles.
- 72% agent.e.s hors position d'activité (en congé parental, disponibilité) sont des femmes ce qui impacte lourdement leurs déroulements de carrière et leurs retraites.
- Parmi les agent.e.s en congé parental, 96% sont des femmes.
- Les femmes en catégorie C accèdent moins aux formations de perfectionnement (29%) que les hommes (37%). Pour rappel la catégorie C représente 76% des fonctionnaires territoriaux.
- 63,9% des agent.e.s de catégorie B sont des femmes, 60,7 % en A, 60.5 % en catégorie C

SUDCT revendique la mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités par :

- L'égalité de traitement pour toutes et tous par la revalorisation des filières dites « féminines » et la mise à plat des régimes indemnitaires,
- La prise en compte en totalité des congés parentaux et des temps partiels dans le calcul de la retraite,
- Le développement d'un service public de la petite enfance et de l'aide à la dépendance,
- La transmission au comité technique d'un rapport de situation comparée (RSC) annuel portant des préconisations concrètes de rattrapage salarial,
- La transmission au comité technique d'un rapport de situation comparée (RSC) annuel portant des préconisations concrètes de rattrapage salarial,
- Des mesures contraignantes pour les collectivités qui ne prennent pas de dispositions visant la résorption des inégalités,
- Une politique volontariste de promotion des femmes, par le recours à la proportionnelle pour la promotion interne et l'avancement de grade, afin de combler les écarts.





DU NOUVEAU POUR LES CONTRACTUEL(LE)S !

Le recrutement, les renouvellements et les fins de contrats se déroulent dans de nombreuses collectivités dans un flou juridique. Quelques décisions rendues ces derniers mois par des tribunaux administratifs ont été signalées par notre commission juridique :

Recrutement....

- Tribunal Administratif de Strasbourg, 8 février 2018, n° 1603689
Une promesse de renouvellement de contrat faite par l'administration et non tenue engage sa responsabilité notamment à raison du préjudice moral qu'elle fait subir à l'agent.
- Tribunal Administratif d'Amiens, 21 décembre 2017, n° 1500706
Un vacataire employé depuis plus de 6 ans pour répondre à un besoin permanent peut prétendre à une requalification de son contrat en CDI et de son non-renouvellement en licenciement.
- Tribunal administratif de Limoges, 26 octobre 2017, n° 1501917 et 1701289
Une contractuelle qui a réussi un concours a droit en application de la loi SAUVADET à être nommée stagiaire même si la collectivité prévoyait de supprimer son poste.

Licenciement...

- Tribunal Administratif de Lyon, 19 juillet 2017 n° 1700787
Le tribunal a considéré que, pour procéder à un licenciement pour insuffisance professionnelle, inviter l'agent contractuel le même jour pour consulter son dossier et pour un entretien ne constitue pas un délai raisonnable permettant à l'agent d'établir sa défense.
- Tribunal Administratif de Lyon, 6 décembre 2017 n° 1509140
Cette décision intervenue sur le versant de la fonction publique hospitalière présente un intérêt incontestable pour notre versant dans la mesure où nombreux sont les contractuel.les qui se retrouvent, au terme de plusieurs années de bons et loyaux services, « non renouvelé.es » sans autre forme de procès. Dans cette affaire, un agent qui aurait pu prétendre à un contrat à durée indéterminée à raison d'une succession de contrats sur un poste constituant un besoin permanent de l'administration hospitalière ayant excédé une période de 6 ans sans interruption de plus de 4 mois est considéré comme ayant été licencié.

ÉLECTIONS : LE CALENDRIER !

Prévus par les décrets : n°85-565 (CT) n°89-229 (CAP) n°2016-1858 (CCP) et l'arrêté du 4 juin 2018 fixant officiellement la date des élections professionnelles au 6 décembre 2018 !

- **Avant le 6 juin 2018** : délibération fixant la composition des instances
- **7 octobre** : date limite d'affichage des listes électorales
- **Jeu. 25 octobre 2018** : date limite de dépôt des candidatures
- **Samedi 27 octobre 2018** : affichage des listes de candidats
- **Mercredi 31 octobre** : date limite d'information de l'inéligibilité d'un candidat
- **6 novembre** : date limite d'affichage de la liste des agents admis à voter par correspondance
- **11 novembre** : date limite de rectification de la liste des agents admis à voter par correspondance
- **26 novembre 2018** : date d'envoi du matériel de vote (vote par correspondance):
- **Jeu. 6 décembre 2018** : date du scrutin et du dépouillement





« « Désobéir pour le service public » ».

Les désobéissants.-Le Pré Saint-Gervais : Le passager clandestin, 2010.- 62 p.- (Désobéir) ISBN :978-2-916952-33-8

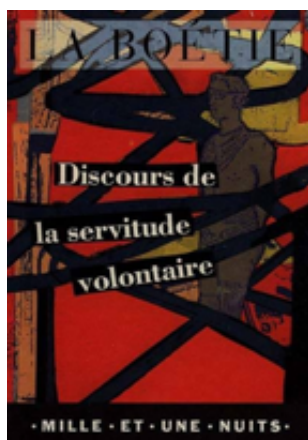
D'abord une collection avant de parler d'un titre en particulier, la maison d'édition Le passager clandestin, propose une série de titres où les pistes d'action se mêlent à l'état des lieux sur un sujet de mobilisation (le logement, le rire, le nucléaire...). La collection est intéressante car elle propose de désobéir par, pour ou avec... mais toujours de manière collective. Si le titre sur le service public peut nous parler, **c'est qu'il offre des pistes d'actions concrètes en alternative et/ou en complément aux modes d'action et de mobilisation classiques. À réfléchir, débattre... et mettre en œuvre ?**



« Désobéissances libertaires : manières d'agir et autres façons de faire » suivi de « Prendre les armes ? »

Bernard, André ; Sommermeyer, Pierre.- Paris : Nada, 2016.-75p. 2nde éd. augm.- ISBN : 9791092457148

Les auteurs, dans le premier texte, proposent dans cet essai, à travers une série d'exemples de luttes non-violentes, des pistes de réflexion et des moyens d'action pour imaginer une révolution qui ne sacrifie pas à ses objectifs son éthique. Le second texte catalogue les différentes formes de violence, et leur légitimité, pour résister aux attaques qui nous sont faites. Les éditions Nada est une maison d'édition parisienne fondée en 2013. La question sociale, l'émancipation, les marginalités, les contre-cultures sont autant de thématiques qui sous-tendent sa ligne éditoriale.



« Discours de la servitude volontaire »

La Boétie, Etienne de.-Paris : Mille et une nuits, 2015.- 63 p.- (La petite collection, 76) ISBN : 978-2-910233-94-5

Publié en 1576, le « Discours de la servitude volontaire » est l'œuvre d'un jeune auteur de dix-huit ans. Ce texte analyse les rapports maître-esclave qui régissent le monde et reposent sur la peur, la complaisance, la flagornerie et l'humiliation de soi-même. Leçon politique mais aussi leçon éthique et morale, La Boétie nous invite à la révolte contre toute oppression, toute exploitation, toute corruption, bref contre l'armature même du pouvoir. Ce texte pose la question de la légitimité de toute autorité sur une population et essaie d'analyser les raisons de la soumission de celle-ci. Une lecture moderne de cette réflexion est, peut-être à trouver dans le court texte d'Yves Dupré, universitaire grenoblois, « Camp planétaire, un danger bien réel » isbn : 9783364290952